

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 31 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION

24-05-2023

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

24-05-2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 21

VOTANTS : 28

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2023-05 31- N°32

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

08 JUIN 2023

L’an deux mille vingt-trois, le trente et un mai à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Thierry SOULIER, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Christèle FONTENEAU, Madame Carole GAUTHIER, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Martine CARTAU-OURY, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET.

Absents représentés :

Mme DENECE	donne pouvoir à	M. VENTALON
Mme VIGNAS	donne pouvoir à	Mme MARQUES
M. RINGEVAL	donne pouvoir à	M. PENDARIES
Mme PIN	donne pouvoir à	Mme PELOUIN
Mme FABRE	donne pouvoir à	M. DIAZ
M. BEL ANGE	donne pouvoir à	Mme CARTAU-OURY
M. LE TALBODEC	donne pouvoir à	Mme DUCROQUET

Absent non représenté :

Madame Marilyn NGANTCHUE

Secrétaire de séance : Madame Christelle PELOUIN

OBJET : RECRUTEMENT D’UN VACATAIRE POUR LA FETE DE LA MUSIQUE

OBJET : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR LA FETE DE LA MUSIQUE

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires,

CONSIDERANT que pour recruter des vacataires, il faut les trois conditions ci-dessous réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,
- rémunération attachée à l'acte.

CONSIDERANT que le recrutement d'un vacataire pour la fête de la musique qui se déroule le 21 juin de chaque année remplit les conditions citées précédemment,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à recruter un vacataire pour la fête de la musique du 21 juin pour assurer la sonorisation.

PRECISE que la rémunération de la vacation est fixée sur la base d'un forfait brut de 415.00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents et actes afférents à cette décision.

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
dits. Pour extrait certifié conforme et
exécutoire, du fait de sa publication et sa
transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 31 mai 2023

Le Maire,



Patrick RAUSCHER

